

L'ACCUSE RECEPTION DU MOUVEMENT INTRA DEPARTEMENTAL

L'accusé réception est généré dans MVT1D après la fermeture du serveur. Il permet de visualiser les vœux émis et les éléments de barème.

En cas de désaccord avec le barème ou annulation de participation l'AR doit être renvoyé à l'adresse suivante : mouvement1degre83@ac-nice.fr.

LES ELEMENTS DE BAREME

Chaque élément de barème et les discriminants sélectionnés en cas d'égalité de barème sont codifiés et s'expriment soit en valeur, soit en points.

Exemple : Code « PTS ENF » = points enfants à charge points = 1 pt par enfant

Les points supplémentaires : ce sont des points ajoutés manuellement par le gestionnaire et qui s'appliquent à tous les vœux sous les codes PCS, PS1 ou PS2.

Exemple : PCS : 1 = l'agent a déclaré un enfant à naître, le gestionnaire a donc rajouté 1 point sur tous les vœux ; l'enfant à naître n'étant pas enregistré dans notre base de gestion, il ne peut apparaître sous l'élément de barème « PTS ENF ».

LISTE DES VŒUX EMIS

Rang = le rang de saisie des vœux par ordre préférentiel du participant : de 1 à 40

Type = le type de vœu, soit **E** pour établissement/école, **C** pour commune, **S** pour secteur de commune et **R** pour regroupement de communes

Vœu = numéro du vœu tel qu'il apparaît dans la liste générale des supports

No Ecole : code RNE de l'établissement (numéro d'identification national)

Libellé : libellé long du support choisi

Support : sans spécialité ou spécialisé

Etablissement : nom de l'école ou établissement

IEN : circonscription de rattachement

Modalité : TPD = titre définitif, PRO = titre provisoire

Priorité : Il existe 2 types de priorités.

Les **priorités manuelles** sont ajoutées par le gestionnaire selon le paramétrage du mouvement : de 1 à 9 (1 étant la priorité manuelle la plus élevée)

Exemple : **6** = avis favorable permettant l'accès à un poste soumis à entretien

Les **priorités automatiques** permettent de définir les conditions que doivent remplir les candidats pour obtenir un poste et son mode d'affectation (titre définitif ou titre provisoire) : de 10 à 99

Exemples des priorités les plus fréquentes :

10 = l'enseignant remplit les conditions pour obtenir le poste à titre définitif

14 = l'enseignant peut obtenir le poste à titre provisoire bien qu'il ne possède pas le titre requis

90 = l'enseignant ne remplit pas les critères requis pour obtenir le poste ; le vœu est annulé

99 = l'enseignant ne peut obtenir le poste car il a reçu un avis défavorable à l'issue d'un entretien préalable au recrutement sur poste à profil

Barème = barème en points, exprimés pour chaque vœu.

Points de bonifications : correspondent aux bonifications auxquelles peut prétendre le candidat. Elles peuvent être appliquées à certains vœux ou à tous les vœux.

Liste 2 : vœux larges (zones infra départementales) émis par le candidat « participant obligatoire »

Rang : à partir de 101

Regroupement de MUG : libellé du MUG sélectionné (enseignant, remplacement ou ASH)

Zone infra : numéro et libellé de la zone sélectionnée